

A.A.
Société par actions simplifiée au capital de 410.000 €
Siège social : 18, rue Nicolas Appert – 91400 Orsay
316 790 260 R.C.S. Evry

(ci-après, la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 FEVRIER 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq ;

Le vingt-et-un février ;

La soussignée :

La société Photonics International Technology, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 11, rue Childebert à Lyon (69002), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 940 267 263, dûment représentée aux fins des présentes par M. Stéphane Hadida (l' « **Associé Unique** » ou « **Photonics International Technology** ») ;

Titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société ;

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE :

- La lettre de démission de la société Star One, représentée par M. Stéphane Hadida, de ses fonctions de Président de la Société ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission du Président)

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société Star One, représentée par M. Stéphane Hadida, **prend acte** de la démission de la société Star One, représentée par M. Stéphane Hadida, de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à la date des présentes (à compter de la réalisation définitive des cessions par les anciens associés de la Société de la totalité des actions de la Société au profit de Photonics International Technology), et donne quitus à cette dernière pour l'exercice de ses fonctions de Président de la Société.

L'Associé Unique **dispense** expressément la société Star One, représentée par M. Stéphane Hadida, en tant que de besoin, de l'exécution de tout préavis, afin que ses fonctions de Président de la Société prennent fin à la date des présentes.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Président)

L'Associé Unique, en conséquence de la décision précédente, **décide** de nommer, en qualité de Président, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée, la société Photonics International Technology, dont le représentant sera M. Stéphane Hadida.

A.A.
Société par actions simplifiée au capital de 410.000 €
Siège social : 18, rue Nicolas Appert – 91400 Orsay
316 790 260 R.C.S. Evry

(ci-après, la « **Société** »)

L'Associé Unique **prend acte** que la société Photonics International Technology, représentée par M. Stéphane Hadida, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président de la Société.

TROISIEME DECISION
(Pouvoir pour formalités)

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé, électroniquement par le procédé de signature électronique DocuSign, par l'Associé Unique de la Société.

Photonics International Technology,
Représentée par M. Stéphane Hadida,
Associé Unique et Nouveau Président de la Société

Signature :

POLISSAGE EXPRESS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 18, rue Nicolas Appert – 91400 Orsay
914 919 170 R.C.S. Evry

(ci-après la « **Société** »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 21 FEVRIER 2025**

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-et-un février,

La soussignée :

La société A.A., société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 18, rue Nicolas Appert à Orsay (91400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro 316 790 260 (l'« **Associé Unique** »), représentée par la société **Photonics International Technology**, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 11, rue Childebert, 69002 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 940 267 263 (« **Photonics International Technology** »), elle-même dûment représentée aux fins des présentes par son président par M. Stéphane Hadida ;

Titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société ;

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE :

- La lettre de démission de la société Matech Electronique, représentée par Star One, elle-même représentée par M. Stéphane Hadida, de ses fonctions de Président de la Société ;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Constatation de la démission du Président)

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société Matech Electronique, représentée par Star One, elle-même représentée par M. Stéphane Hadida, **prend acte** de la démission de la société Matech Electronique, représentée par Star One, elle-même représentée par M. Stéphane Hadida, de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à la date des présentes (à compter de la réalisation définitive des cessions par les anciens associés de l'Associé Unique de la totalité des actions de l'Associé Unique au profit de Photonics International Technology), et donne quitus à cette dernière pour l'exercice de ses fonctions.

L'Associé Unique **dispense** expressément la société Matech Electronique, représentée par Star One, elle-même représentée par M. Stéphane Hadida, en tant que de besoin, de l'exécution de tout préavis, afin que ses fonctions de Président de la Société prennent fin à la date des présentes.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau Président)

L'Associé Unique, en conséquence de la décision précédente, **décide** de nommer, en qualité de Président, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée, la société Photonics International Technology, dont le représentant sera M. Stéphane Hadida.

POLISSAGE EXPRESS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 18, rue Nicolas Appert – 91400 Orsay
914 919 170 R.C.S. Evry

(ci-après la « **Société** »)

L'Associé Unique, **prend acte** que la société Photonics International Technology, représentée par M. Stéphane Hadida, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président de la Société.

TROISIEME DECISION

(Pouvoir pour formalités)

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé, électroniquement par le procédé de signature électronique DocuSign, par les associés de la Société.

A.A.,

Représentée par Photonics International Technology,

Elle-même représentée par M. Stéphane Hadida

Associé Unique

Signature :

Photonics International Technology,

Représentée par M. Stéphane Hadida

Nouveau Président de la Société

Signature :
